

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC****DCM N° 2024/026**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Claude ABRIAL a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Raoul GANIVET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET

Absents non représentés : Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	3

Objet : Location gérance du snack de la piscine municipale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ prochain du gérant du snack de la piscine municipale.

De ce fait, il convient de procéder à un appel à candidature afin de trouver un nouveau gérant pour la prochaine saison estivale.

Les principales dispositions du contrat de gérance sont :

Location du 1^{er} juin au 30 septembre

Ouverture impérative aux heures et dates de fonctionnement de la piscine municipale du 6 juillet au 28 août de 11H à 20H et 22H les jours de nocturne

Ouverture possible les week-end en juin et septembre

Loyer de 3 500 € toutes taxes comprises

Fourniture de restauration rapide sur place ou à emporter avec interdiction de vente de boissons alcoolisées

Réalisation d'un état des lieux entrée/sortie avec une liste du matériel mis à disposition par la Commune de Retournac.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Madame le Maire à lancer un appel à candidature,

↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de location gérance pour la saison 2024 et tous actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD